



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-23898>

Département(s) de publication : 17

Annonce n° 24-23898

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-149045

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 26/02/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 221700001600738

Ville : La Rochelle cedex 09

Code postal : 17076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 17

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de protection contre la submersion marine de la commune de Rivedoux-Plage - Secteur Corniche

Code CPV principal - Descripteur principal : 45243000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Marché ordinaire de travaux ayant pour objet de réaliser un muret en béton armé et une réhausse de voirie.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Marché n°783H23 notifié le 26/02/2024 à l'entreprise COLAS FRANCE - Etablissement de Dompierre sur Mer - FIEF DE L'ABBAYE - CS 50002- 17139 DOMPIERRE SUR MER, pour un montant total de 389 558,00 euro(s) HT. Nombre d'offres reçues : 4 Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Poitiers. Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé contractuel prévu aux articles L.551.13 à L.551-23 du CJA pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2024